

Brest, le 20 novembre 2023
N° 0-25006-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Jean-François Quérat
préfet maritime de l'Atlantique

à
destinataires *in fine*

- OBJET** : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire Nord » (ZSC FR 5202011), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZSC FR 5202012), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZPS FR 5212014).
- ANNEXES** : deux annexes.

Le dernier comité de pilotage des sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire Nord » (ZSC FR 5202011), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZSC FR 5202012), « Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf » (ZPS FR 5212014) s'est déroulé le 30 juin 2023.

Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Le diaporama présenté lors de ce comité de pilotage est mis à votre disposition à l'adresse suivante : <https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/espace-d-echanges/comite-de-pilotage-de-validation-du-docob-30-juin-2023>

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé

ANNEXE I

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE CONJOINT DES SITES NATURA 2000 ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE [« ESTUAIRE DE LA LOIRE NORD » (ZSC FR 5202011), « ESTUAIRE DE LA LOIRE SUD - BAIE DE BOURGNEUF » (ZSC FR 5202012), « ESTUAIRE DE LA LOIRE SUD - BAIE DE BOURGNEUF » (ZPS FR 5212014)]

Vendredi 30 juin 2023 à 14h - Salle polyvalente du point du jour Immaculé
Saint-Nazaire (44400)

1. LISTE DES PARTICIPANTS

33 participants (CF. ANNEXE II).

2. ORDRE DU JOUR

- Validation du DOCOB :
 - validation des Objectifs opérationnels ;
 - validation du plan d'actions ;
 - validation de la charte.
- Perspectives pour l'animation :
 - calendrier de l'Analyse Des Risques Pêche ;
 - organisation générale et calendrier.
- Questions diverses.

3. INTRODUCTION

Introduction et remerciements de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, Monsieur Jean-Michel Chevalier.

- Dernier COPIL tenu en septembre 2020 (validation des diagnostics et des objectifs à long terme).
- Annonce des 3 points importants de ce COPIL (cf. ODJ transmis avec l'invitation).
- Précision que les résultats de l'Analyse des Risques Pêche (ARP) seront intégrés ultérieurement au DOCOB en phase d'animation.
- Annonce des candidatures de 2 nouveaux membres pour intégration dans le COPIL (nécessite une modification de l'arrêté du préfet maritime) : la fédération de chasse de Loire Atlantique et le syndicat des ports de l'Atlantique.
- Courte prise de parole du représentant du syndicat des ports de l'Atlantique, structure unique pour les ports de plaisance et les ports de pêche dans le secteur.

4. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 ET DES PRINCIPAUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Rappel du cadre général dans lequel s'inscrit le périmètre du site Natura 2000. Présentation du processus d'élaboration des DOCOB et des dates clés de travail (groupes de travail et COPILs).

Rappel des enjeux écologiques et de la forte responsabilité du site pour nombre d'entre eux.

5. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS LONG TERME ET DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Rappel des objectifs long terme et présentation des objectifs opérationnels.

Bretagne Vivante (M. Guillemot) indique que les objectifs opérationnels liés aux oiseaux marins n'intègrent pas les limicoles. Ces oiseaux figurent pourtant dans le diagnostic écologique.

L'OFB (Mme Dupéchaud) répond que les objectifs opérationnels présentés prennent bien en compte les limicoles et que le Formulaire Standard de Données (FSD) du site va être mis à jour.

La LPO (M. Tavenon) rappelle que la population de gravelot à collier interrompu est présente sur l'estran de la commune de Saint-Brevin Les Pins en période nidification et accueille des rassemblements post nuptiaux de plusieurs centaines d'individus.

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTION

Pas de remarques sur le compte rendu du dernier groupe de travail. Bretagne Vivante (M. Guillemot) rappelle qu'ils ont envoyé leurs remarques sur les fiches par écrit.

6.1 Présentation générale des fiches action

Toutes les fiches actions sont passées en revue (sauf celles développées après) pour donner la vision globale du programme d'actions.

Échange autour de la fiche OIS-3 :

L'association des pêcheurs de loisir Atlantique Vendée (APLAV - M. Crochet) précise que les modes de lutte passive contre la prédation des oiseaux marins ne sont pas très efficaces et que le caractère protégé des espèces oiseaux (comme la bernache) complique cette gestion.

Julie Ayçaguer (Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf) répond que les techniques de lutte passive peuvent porter sur des tirs d'effarouchement ou encore la pose de filets, ou installation de lumières.

L'Association estuaire Loire vilaine (ELV - M. Ménard) ajoute que le problème est rencontré par exemple sur les bouchots où des filets en plastique sont utilisés et relativement efficaces pour protéger l'activité en alternative aux tirs, mais les goélands arrivent à les déchiqueter, ce qui engendre de la dissémination de plastique dans le milieu. Une piste est de trouver d'autres matériaux plus écologiques, biodégradables.

Échange autour des fiches liées à l'Analyse des Risques Pêche :

L'ARP « habitats » a été réalisée, elle reste à finaliser sur le volet « mesures ». L'ARP espèces (mammifères marins, oiseaux marins, amphihalins) a débuté à une échelle large (échelle bio géographique) et va se poursuivre les prochaines années.

6.2 Présentation détaillée de certaines fiches

6.2.1. Fiche GOUV-1

La préfecture maritime (M. Chevalier) s'interroge sur la plus-value de la mention « Pour être réactif en cas de pollution accidentelle ».

Mme Dupéchaud (OFB) répond que l'opérateur Natura2000 doit être en capacité de répondre aux autorités, lors d'une pollution, sur les enjeux qui sont prioritairement à protéger du point de vue de la biodiversité et/ou des fonctions écologiques.

La préfecture maritime répond qu'il existe déjà un « atlas de sensibilité du littoral », annexé au plan POLMAR terre.

La mairie de Pornichet (M. Daguize) questionne sur l'accessibilité de cet atlas afin de pouvoir réagir.

6.2.2. Fiche GOUV-4

La préfecture maritime (M. Chevalier) s'interroge sur ce qu'est la « compression du littoral ».

L'OFB (Mme. Dupéchaud) explique qu'il s'agit de l'espace littoral « compressé » entre la montée du niveau de la mer et l'artificialisation des parties hautes (enrochements, aménagements, ...), qui entraîne la disparition de certains habitats (notamment habitats fonctionnels d'oiseaux marins). Bretagne vivante (M. Guillemot) avance le terme de « réduction de l'estran ».

La DREAL (Mme Marc) précise que c'est le terme utilisé dans la DCSMM, et repris dans les DSF.

6.2.3. Fiche DECH-1

Cette fiche a fait l'objet de modifications lors des groupes de travail pour distinguer les travaux menés au niveau national (par le CEREMA) et les compléments qui pourraient être apportés au niveau local.

La commune de La Plaine sur Mer (M. Benard) illustre cette action par le projet de pose de filets sur des exutoires de ruisseaux afin de piéger les macro-déchets (ceux-ci n'empêchent pas la remontée des poissons). L'expérience n'a pas été totalement concluante du fait notamment que les supports en inox ont été dérobés. L'idée est également de pouvoir remonter à la source des déchets piégés.

6.2.4. Fiche MER-1

Cette fiche a fait l'objet de nombreuses discussions en groupe de travail.

Le COREPEM (Mme Boulard) confirme son désaccord avec une approche où l'exclusion est présentée comme seule solution et fin en soi (ie pour gérer les impacts sur les habitats benthiques et fonctionnels). Le COREPEM aurait préféré une fiche qui traite de la création de Zones de Protection Forte (ZPF - au sens du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement).

L'OFB répond que l'objectif de la fiche est de ne pas se limiter aux seuls outils pouvant être labellisés ZPF. L'OFB donne l'exemple, dans les ARP, de la drague sur l'habitat maërl (sites bretons) qui peut aboutir à une mesure d'exclusion spatiale. L'OFB précise que l'outil spatial est un outil parmi d'autres (cités dans d'autres fiches) et que cette fiche est rédigée ainsi car elle a été proposée par des acteurs en groupe de travail et qu'elle permet de centraliser plusieurs autres actions (issues des ARP, issues de la fiche OIS-1 pour les oiseaux). En outre, il ne s'agit pas d'exclure toutes les activités, mais uniquement celles qui sont incompatibles avec la préservation des habitats.

L'APLAV (M. Crochet) se positionne contre le terme « exclusion ».

La mairie de Pornichet (M. Daguize) s'interroge sur les activités et les habitats concernées.

L'OFB répond que les habitats et les activités concernées seront déterminées en fonction d'études spécifiques sur leurs interactions, qu'il s'agira de réaliser une analyse au cas par cas

La DML44 (Eloïse PETIT) souligne qu'il n'est pas opportun d'afficher le calendrier de manière aussi précise, car il devra se conformer à celui du Document Stratégique de Façade (DSF, premier puis deuxième cycle). Elle propose d'ajouter les usagers dans le second alinéa de la sous-action 2.

L'OFB répond que cette action va au-delà, en termes de calendrier et d'ambition, des ZPF listées dans le DSF qui prend fin en 2026-2027, alors que le DOCOB est rédigé probablement pour une dizaine d'année.

Mme GARCON (Armateurs de France) préférerait que le terme ZPF soit affiché (ie une fiche dédiée à l'accompagnement de la démarche ZPF) plutôt que « exclusion spatiale ». Le COREPEM serait d'accord avec cette démarche.

La préfecture maritime (M. Chevalier) propose de remplacer « exclusion » par « protection » (et de retirer le terme exclusion notamment dans les sous-sections 2 et 3), l'exclusion spatiale étant un des outils permettant de parvenir à protéger ces enjeux ; et de modifier le calendrier.

6.2.5. Fiches HAB-1 et OIS-1

Aucune question.

6.2.6. Fiche PA-1

Le COREPEM (Mme Boullard) est en désaccord avec la mention d'une sous action spécifique relative aux mesures spatio temporelles.

L'OFB répond que ce type de mesure a été proposé et discuté en groupe de travail. Par ailleurs les mesures spatio temporelles interviendraient à l'issue de l'amélioration des connaissances, de l'ARP espèces, et en complément d'autres mesures (sous action 3 : promotion de bonnes pratiques).

La préfecture maritime (M. Chevalier) précise que d'autres mesures ou modalités existent et qu'elles sont également listées dans cette fiche.

LOGRAMI (Mme Gauvin) souligne l'importance cruciale des protections spatiales, sur des secteurs donnés à des périodes données pour ces espèces. La situation est très inquiétante pour l'alose, la lamproie, le saumon, elle peut justifier l'exclusion spatiale si nécessaire.

Bretagne Vivante confirme son accord avec cette proposition de mesures spatio temporelles.

La préfecture maritime (M. Chevalier) demande à remplacer le terme « promotion » par « proposition », et de mentionner « mesures de gestion » (dont les mesures spatio temporelles font partie).

6.2.7. Fiche MAM-1

Aucune question.

6.2.8. Autres interventions

M. Caudal (Mairie de Préfailles) insiste sur la complémentarité entre Natura 2000 et les démarches de SAGE et contrats territoriaux de bassins versants. Ceux-ci ont les mêmes objectifs d'évolution des activités humaines afin de les rendre compatibles avec l'amélioration de l'état des milieux.

M. Menard (AELV) informe les participants d'un projet de replantation de laminaires dans la baie du Pouliguen, déposé dans le cadre de l'appel à initiatives de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

7. PRÉSENTATION DU PROJET DE CHARTE NATURA 2000

Aucune question ni remarque.

8. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Proposition de la préfecture maritime (M. Chevalier) de valider le DOCOB dans son ensemble (objectifs opérationnels, programme d'actions et charte Natura 2000) avec néanmoins une reprise des fiches MER-1 et PA-1 par l'OFB, avec le concours des services de l'État. Ces fiches seront transmises rapidement (sous 1 semaine) à l'ensemble des membres du COPIL.

Aucune objection n'est exprimée à la validation du DOCOB dans ces termes. Le DOCOB est officiellement validé par le président du COPIL.

Le DOCOB sera approuvé par un arrêté du préfet maritime, après la phase de consultations réglementaires.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes
Jean Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique – adjoint du préfet maritime	Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Pierre Misko
DREAL Pays de la Loire	Anne-Marie Marc
DIRM NAMO	Christelle Guyon
DDTM 44	Aurore Junca-Laplace
DDTM 44	Eloïse Petit
DDTM 85	Sophie Piton
OFB	Laure Dupéchaud
OFB	Bertrand Augé
Grand port maritime de Nantes -Saint-Nazaire	Didier Lehay
Conseil départemental de Loire - Atlantique	Stéphanie Trécant
Mairie de Pornichet	Christophe Daguize
Mairie de la Bernerie en Retz	Patricia Carrarra
Mairie de la Plaine sur mer	Daniel Benard
Mairie de Préfailles	Claude Caudal
Mairie de Saint-Brévin les pins	Dominique Tavenon
Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	André Brocharo
Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire	Morgane Guerrier
Syndicat mixte du parc naturel régional de Brière	Aline Gouhier
Syndicat mixte pour le développement des l'aquaculture et le pêche en Pays de la Loire	Philippe Glize
Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf	Julie Ayçaguer
Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire	Roxane Boulard
Ligue pour la protection des oiseaux	Dominique Tevenon
Armateurs de France	Agnès Garçon
Association estuaire Loire - Vilaine	Jean-Claude Ménard
Association des pêcheurs à pied de la côte de Jade	Landry Metriau
Bretagne Vivante	Bernard Guillemot
Syndicat des pilotes de la Loire	Edouard Gallicher
	Lavanne
Association des pêcheurs de loisir Atlantique Vendée	Jean-Yves Crochet
Association des pêcheurs de loisir Atlantique Vendée	Catherine Laisné
Loire grands migrants	Amaya Gauvin
Association Hirondelle	Isabelle Langlais
Sémaphore de Piriac	Philippe Aubry
Sémaphore de Chémoulin	Jean-François Popielas